



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 5 juin 2020

### **Le déclin de la biodiversité des terres agricoles se poursuit malgré des mesures ciblées prises dans le cadre de la PAC, selon la Cour des comptes européenne**

D'après un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, la politique agricole commune (PAC) n'est pas parvenue à inverser la tendance à la baisse que connaît la biodiversité depuis des décennies, et l'agriculture intensive reste l'une des principales causes de la perte de biodiversité. Les auditeurs ont relevé des lacunes dans la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020, ainsi que dans la coordination de cette stratégie avec la PAC. En outre, le suivi, par la Commission, des dépenses de la PAC consacrées à la biodiversité n'est pas fiable, et la majeure partie des fonds de cette politique a un impact positif limité dans ce domaine. Certains régimes de la PAC offrent un plus grand potentiel d'amélioration de la biodiversité, mais la Commission et les États membres ont privilégié les options à faible impact.

En Europe, l'abondance et la variété des espèces présentes sur les terres agricoles sont en baisse depuis de nombreuses années. Depuis 1990, les populations d'oiseaux des champs et de papillons des prairies – de bons indicateurs de l'évolution de la biodiversité – ont diminué de plus de 30 %. L'agriculture intensive, qui reste l'une des principales causes de la perte de biodiversité, a entraîné une diminution de l'abondance et de la diversité de la végétation naturelle et, par suite, de celles des espèces animales.

En 2011, la Commission a adopté une stratégie visant à enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2020. Elle s'y est engagée à renforcer la contribution de l'agriculture et de la foresterie au maintien de la biodiversité ainsi qu'à « améliorer sensiblement » l'état de conservation des espèces et des habitats subissant les effets de l'agriculture. Les auditeurs ont apprécié si la PAC avait contribué à mieux préserver la biodiversité des terres agricoles et si l'UE progressait dans la réalisation de ses objectifs. Pour ce faire, ils se sont rendus en Allemagne, en Irlande, à Chypre, en Pologne et en Roumanie.

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu).*

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

«Jusqu'ici la PAC n'a pas suffi à contrer le déclin de la biodiversité des terres agricoles, lequel représente une grave menace pour l'agriculture et l'environnement», a déclaré **M. Viorel Ștefan, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport**. «La stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 et la proposition pour la PAC après 2020 doivent permettre à cette dernière d'être plus réactive face à des défis tels que la perte de biodiversité, le changement climatique ou le renouvellement des générations, tout en continuant à aider les agriculteurs européens dans l'optique d'un secteur agricole durable et compétitif.»

Les auditeurs ont constaté qu'aucun objectif mesurable n'avait été fixé en ce qui concerne l'agriculture dans la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020, de sorte qu'il s'avère difficile d'évaluer les progrès accomplis et la performance des actions financées par l'Union. De plus, les politiques et stratégies de l'UE en rapport avec la biodiversité étaient mal coordonnées, ce qui s'est traduit notamment par une incapacité à enrayer la diminution de la diversité génétique, l'un des niveaux de la biodiversité.

Les paiements directs de la PAC en faveur des exploitations représentent quelque 70 % de l'ensemble des dépenses agricoles de l'UE, mais la méthode employée par la Commission pour suivre les dépenses de la PAC consacrées à la biodiversité n'est pas fiable, car elle surestime la contribution de certaines mesures à la biodiversité. De surcroît, l'effet des exigences associées aux paiements directs sur la biodiversité des terres agricoles est limité, voire inconnu. Bien que certaines de ces exigences, en particulier le «verdissement» et la «conditionnalité», soient susceptibles d'améliorer la biodiversité, la Commission et les États membres ont privilégié des options à faible impact telles que les cultures dérobées ou celles fixant l'azote. Les auditeurs ont également constaté que le régime de sanctions liées à la conditionnalité n'avait pas d'incidence manifeste sur la biodiversité des terres agricoles et que le potentiel du verdissement n'était pas suffisamment exploité.

Les programmes de développement rural, et plus particulièrement ceux qui promeuvent des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales correspondantes, offrent un plus grand potentiel que les paiements directs en matière de biodiversité. Pourtant, les États membres ne recourent que rarement à des mesures à fort impact telles que les régimes axés sur les résultats, leur préférant les régimes «vert clair», moins exigeants et moins bénéfiques pour l'environnement, qui jouissent d'une plus grande popularité auprès des agriculteurs.

Les auditeurs recommandent à la Commission de mieux coordonner la stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, d'accroître la contribution des paiements directs et du développement rural à la biodiversité des terres agricoles, d'assurer un suivi plus précis des dépenses budgétaires et d'élaborer des indicateurs fiables pour évaluer l'incidence de la PAC.

### **Remarques à l'intention des journalistes**

La notion de biodiversité des terres agricoles englobe les animaux sauvages (par opposition aux animaux d'élevage) tels que petits mammifères, oiseaux et insectes, la végétation naturelle des prairies, des terres arables et des cultures permanentes, ainsi que la vie souterraine.

L'UE joue un rôle essentiel dans la protection de la biodiversité en ce qu'elle fixe des normes environnementales et cofinance la plupart des dépenses agricoles des États membres. Pour la période 2014-2020, la Commission a prévu de consacrer à la biodiversité 86 milliards d'euros (environ 8 % du budget à long terme de l'UE), dont 66 milliards d'euros provenant de la PAC. L'UE et les États membres ont signé dans les années 90 la convention des Nations unies sur la diversité biologique, et se sont engagés en 2010 à respecter les «objectifs d'Aichi» à l'horizon 2020. En janvier 2020, le Forum

économique mondial a classé la perte de biodiversité parmi les cinq principales menaces auxquelles le monde est confronté, tant du point de vue de la probabilité que de l'impact. En mai 2020, la Commission a publié sa stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030.

La Cour des comptes européenne publie le rapport spécial n° 13/2020 intitulé «Biodiversité des terres agricoles: la contribution de la PAC n'a pas permis d'enrayer le déclin» à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, qui célèbre également la biodiversité. Le rapport est disponible sur son site web ([eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)) dans 23 langues de l'UE. La Cour a déjà publié des rapports sur les pesticides, sur Natura 2000 et sur le verdissement de la PAC. Elle consacrera également un numéro du «Journal de la Cour» à la biodiversité et publiera prochainement un rapport sur les pollinisateurs.

Contact presse pour ce rapport: Damijan Fišer

E: [damijan.fiser@eca.europa.eu](mailto:damijan.fiser@eca.europa.eu) T: (+352) 4398 45 510 / M: (+352) 621 55 22 24

*Mesures prises par la Cour des comptes européenne pour faire face à la pandémie de COVID-19*

*En ces temps difficiles de pandémie de COVID-19, la Cour des comptes européenne a pris les mesures nécessaires pour pouvoir continuer, dans la mesure du possible, à assurer un service efficace en matière d'audit public dans l'UE et à produire en temps opportun des rapports d'audit, des avis et des documents d'analyse. Par ailleurs, nous exprimons notre gratitude à tous ceux qui œuvrent pour sauver des vies et luttent contre la pandémie, au Luxembourg, au sein de l'UE et dans le monde. Nous restons déterminés à soutenir la politique adoptée par le gouvernement luxembourgeois pour préserver la santé publique. Nous veillons à atténuer les effets de la crise sanitaire actuelle sur nos agents. Pour ce faire, nous avons pris des mesures de précaution visant à réduire au maximum les risques pour eux-mêmes et pour leur famille.*